



TRAVAUX SECURISATION DU CHEMINEMENT PIETONS ROUTE D'ORANGE.

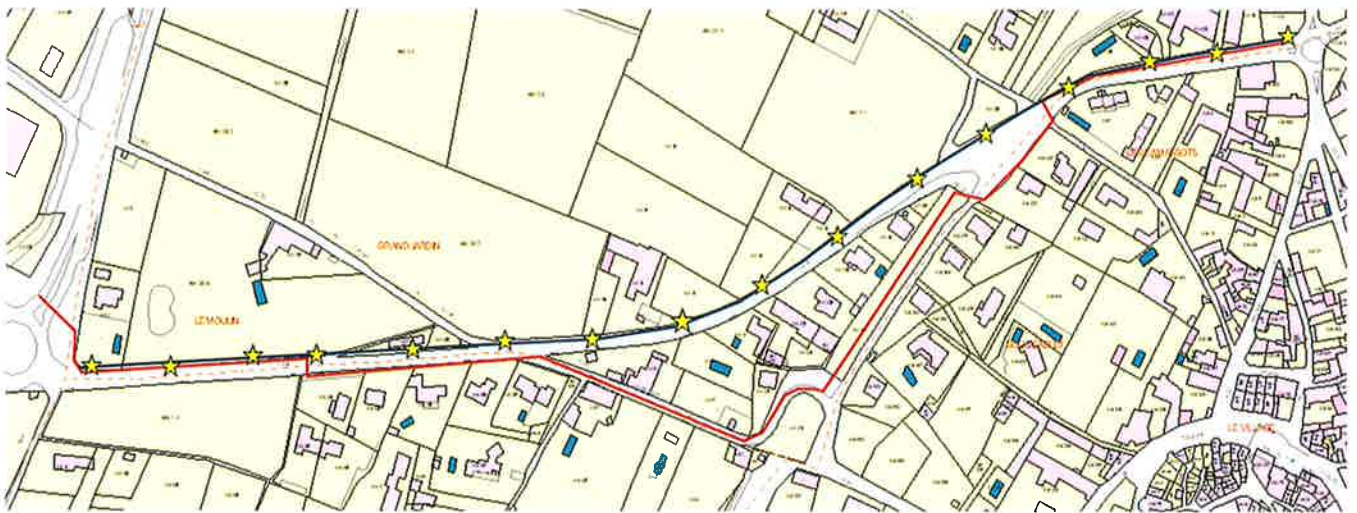
La municipalité vous informe qu'à partir du mardi 12 novembre 2024, des travaux de sécurisation des piétons le long de la route d'Orange. (Schéma ci-dessous) débiteront au niveau du giratoire de la ZA (RD 977) puis se termineront au Rond-Point de la Mairie. Ces travaux dureront 5 mois environ.

Durant les 3 premières semaines (du 12 novembre au 2 décembre), la route sera barrée à partir du giratoire de la ZA et jusqu'à la Rue d'Orange. Une déviation sera mise en place (arrêté ci-dessous).

Début décembre, la route sera réouverte en **alternance**. Une **vigilance** sera de mise tant pour les personnes qui œuvrent pendant les travaux, que pour les piétons.

Les travaux se termineront durant le mois de mars 2025.

Tracé indicatif du cheminement sécurisé piéton et remplacement de l'éclairage public



☆ Tracé de l'éclairage public

— Tracé du cheminement sécurisé piéton

La municipalité consciente des désagréments engendrés par ces travaux, vous remercie de votre compréhension et vous demande de respecter la signalisation.

Pour toutes questions, merci d'adresser un mail à l'adresse : accueil@sablet84110.fr

**ARRETE PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE
DE CIRCULATION ET STATIONNEMENT
RD23 (DU ROND POINT ZA AU PARKING NOTAIRE)**

Monsieur le Maire de SABLET,

VU les articles L131.2 et L131.3 du Code des Communes,
VU le code de la Route et notamment l'article R225,
VU l'arrêté interministériel en date du 07 juin 1977 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
VU l'arrêté du 15 juillet 1974 relatif à la signalisation temporaire,
VU l'arrêté du 13 juin 1997,
VU la demande de l'entreprise SAS MISSOLIN FRERES 1000 Chemin de l'ancienne voie ferrée 84110 VAISON LA ROMAINE d'effectuer des travaux de création de trottoirs et enfouissement de réseaux sur le RD23, en agglomération à compter du 12 Novembre 2024.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévenir tous risques pendant les travaux décrits ci-dessus

ARRETE

ARTICLE 1 :

**A COMPTER DU 12 NOVEMBRE 2024 ET POUR 3 SEMAINES
LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT SUR LE RD23, EN
AGGLOMERATION, DU ROND POINT ZA AU PARKING DU NOTAIRE, SERONT
INTERDITS SAUF RIVERAINS.**

ARTICLE 2 :

La déviation empruntera le Chemin du Tennis ou le RD977 à l'entrée Ouest du village.
La déviation empruntera la Rue Charles de Gaulle en venant du centre village par la Rue Georges Bonnefoy.
Les riverains de la Rue D'Orange emprunteront la Rue Charles de Gaulle ou la Rue Georges Bonnefoy.

ARTICLE 2:

Le pétitionnaire devra mettre en place la signalisation nécessaire à la sécurité des usagers et des riverains ;

L'accès au domicile des riverains devra rester possible du moins en fin de journée.

ARTICLE 3

Le présent arrêté sera affiché à la porte de la Mairie. Il sera également affiché à chaque extrémité du chantier.

Ampliation de cet arrêté sera transmis à

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Vaison la Romaine
- Monsieur le Responsable de SAS MISSOLIN Frères de Vaison la Romaine

FAIT A SABLET LE 30 OCTOBRE 2024.

Mr le MAIRE,
Mr LARGUIER Jean-Pierre

